

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tél. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2020

Sur convocation en date du 10 décembre 2020, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 15 décembre 2020 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur DE AGUIAR Séraphin

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

TRAVAUX 2021

Etude des propositions

Après échanges, les projets de travaux suivants sont retenus par le Conseil municipal :

- installation d'un bungalow avec équipements sanitaires à l'intérieur du hangar communal ;
- sécurisation de l'intersection rue de la Mairie/rue de l'Arsenal ; marquage au sol d'une bande cyclable dans les rues à sens unique (rue de la Mairie, rue de la Vallée) ;
- abattage des haies de thuyas au bout du stade et à côté de la citerne à gaz rue de la Miterne.

Il est par ailleurs évoqué la dégradation du revêtement du city stade : des devis seront demandés.

TRAVAUX RUE DE LA MARE BLANCHE - AVANCEMENT DU CHANTIER

L'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF EURE-ET-LOIR a réalisé et terminé les travaux de la rue de la Mare Blanche.

Le Maire informe l'assemblée qu'après concertation, Chartres Métropole a pris à sa charge la partie pluviale, portant le coût final des travaux à 33.020,81 € HT pour la Commune (au lieu d'un montant de 46.969,20 € HT initialement prévu).

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE CHARTRES METROPOLE

Le rapport d'activités de Chartres Métropole, destiné aux membres du conseil municipal, a été transmis à la commune de Dangers le 29 octobre 2020.

Conformément à l'article L. 5211-39 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, qui en prend acte.

Information

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la conférence des Maires du 3 décembre 2020, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) attribuée à la Commune, jusqu'alors d'un montant de 13.677 €, sera augmentée de 10.454€, portant le montant de celle-ci à 24.131 € (+76%) + dotation exceptionnelle sur l'exercice 2021 de 1.665 € (liée aux frais Covid-19), soit un montant total de 25.796 €.

Cette augmentation est notamment due à une méthode de calcul de la DSC différente.

Par ailleurs, l'enveloppe des fonds de concours est augmentée de 1 M€, soit 3 M€ au total, contribuant au financement de projets des Communes périurbaines et rurales de la Communauté d'agglomération.

Enfin, le Maire expose qu'il existe un projet de création d'une fiscalité additionnelle par Chartres Métropole sur le foncier bâti de 7,5%, soit environ 110€ et 160€/an/propriétaire.

Cette création de taxe s'explique par le fait que Chartres Métropole souhaite compenser la perte de DGF annuelle à la suite de la réforme supprimant la taxe d'habitation, afin de maintenir une dynamique d'investissement et de pérenniser les services.

Il est rappelé que sur la période de 2021-2023, Chartres Métropole investira près de 250 M€ (actions en matière d'économie, d'aménagement du territoire, d'habitat, d'équipements...). En 2021, près de 10,2 M€ seront versées aux communes membres au titre de la dotation de solidarité communautaire + 3M€ de fonds de concours. Par ailleurs, 46 M€ sont prévus pour la mise aux normes de l'eau potable et l'assainissement des communes.

Le taux proposé de 7,5% générera un produit total proche de 10,7 M€ permettant de maintenir une politique d'investissement et une solidarité accrue envers les communes dont beaucoup doivent faire face à des difficultés financières.

Si Chartres Métropole ne créait pas cette fiscalité additionnelle, le versement de la dotation de solidarité communautaire et des fonds de concours serait mis à mal et les communes membres seraient obligées, tôt ou tard, de lever l'impôt à leur niveau.

Le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur la création de cette fiscalité, le Conseil communautaire de Chartres Métropole se réunissant le 17 décembre 2020.

Après discussion, le Conseil municipal, à 2 voix Pour, 1 voix Contre et 7 Abstentions, émet un avis favorable à la mise en place de cette taxe additionnelle à la taxe foncière de 7,5% par Chartres Métropole.

GROUPEMENT DE COMMANDES DE MASQUES ET SOLUTIONS HYDROALCOOLIQUES – CONVENTION DE REFACTURATION

Le Maire expose qu'à l'occasion de la crise sanitaire liée au Covid-19 et de la difficulté d'être approvisionné en masques et en gel hydroalcoolique lors du premier confinement, la Commune de Dangers s'est portée candidate auprès de la Communauté d'agglomération Chartres Métropole dans le

cadre d'un achat groupé d'équipements effectué par le biais d'une convention présentée par la Région Centre.

Chartres Métropole a ainsi commandé, à la demande de la Commune, 100 masques FFP2 au prix de 2.099€/l'unité et 20 solutions hydroalcoolique au prix de 2.37€/l'unité.

Le Maire présente à l'assemblée un projet de convention permettant la refacturation de ces achats par Chartres Métropole à la Commune de Dangers, que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Une partie de ces équipements (masques) sera par ailleurs refacturée au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny qui en a bénéficié.

Délibération n° 2020/60 – Chartres Métropole – Convention de refacturation Covid-19

Le Maire expose :

Vu la crise du Covid-19 et le manque de matériels et d'équipements qui a caractérisé le premier confinement, obligeant la Commune de Dangers à s'organiser afin de disposer rapidement de bien capables de protéger les agents et les publics ;

Vu la délibération n° CC 2020/092 du Conseil communautaire de Chartres Métropole du 16 juillet 2020 relative aux achats effectués auprès de la Région Centre Val de Loir par Chartres Métropole dans le cadre de la crise du COVID 19 afin de répondre aux besoins de ses services (tests, masques FFP1 et FFP2) mais aussi afin de constituer un stock répondant aux éventuels besoins des collectivités membres ;

Vu la délibération n° BC 2020/065 du 7 octobre 2020 fixant le tarif unitaire définitif par la Région des produits fournis pendant la période de confinement de mars à mai 2020, ce tarif s'entendant déduit des subventions perçues par l'Etat ;

Considérant les négociations établies avec les Communes et établissements publics souhaitant acquérir des masques et tests grâce au stock géré par Chartres Métropole sur son périmètre ;

Considérant les besoins de la Commune de Dangers en matière de masques FFP2 et de solutions hydroalcooliques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** les tarifs de refacturation au coût d'achat des équipements par Chartres Métropole ;
- **CONFIRME** la commande et la réception de 100 masques FFP2 (2.099€/l'unité) et de 20 solutions hydroalcooliques (2,25€/l'unité) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de refacturation et tout document s'y rapportant.

AVANCES DE TRESORERIE A LA SPL CHARTRES AMENAGEMENT - INFORMATION

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 27 octobre 2020, le Conseil municipal a accepté la signature d'une convention d'avance de trésorerie à la SPL Chartres Aménagement à hauteur de 60.000 € et d'un avenant de prolongation de durée fixant le terme du remboursement de la première avance de trésorerie de 200.000 € au plus tard au 31 décembre 2022.

Par courrier du 17 novembre 2020, les services de la Préfecture d'Eure-et-Loir ont informé le Maire que la délibération n° 2020/55 doit être annulée au motif que les avances de trésorerie doivent être en rapport avec le besoin réel de l'opération et que les deux premières avances de trésorerie devraient déjà être remboursées à la Commune, le besoin de trésorerie étant défini comme un besoin momentané et provisoire qui n'a pas vocation à permettre la poursuite de l'opération jusqu'à son achèvement.

Un courrier en réponse aux services de la Préfecture d'Eure-et-Loir a été adressé démontrant que les deux conventions d'avance de trésorerie de 200.000 € et 150.000 € sont en rapport avec le besoin réel de l'opération et que le caractère temporaire de ces avances est bien avéré.

En conséquence, l'avance de trésorerie de 60.000 € votée dans la délibération n° 2020/55 est pour le moment suspendue, dans l'attente d'une réponse de la Préfecture.

TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2021

Le Maire expose que dans le cadre de la publication des prix de ses services, le Conseil municipal doit adopter les tarifs qui seront appliqués en 2021 en prévision du budget général.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le maintien des tarifs mentionnés ci-après dans la délibération n° 2020/61.

Délibération n° 2020/61 – Tarifs communaux 2021

Le Maire expose que dans le cadre de la publication des prix de ses services, le Conseil municipal doit adopter les tarifs appliqués en 2021 dans le cadre du budget général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les tarifs suivants :

Désignation	Année 2021	
	Noir et Blanc	Couleur
Photocopies		
Photocopies A4 particulier	0,15 €	1,00 €
Photocopies A3 particulier	0,20 €	1,40 €
Photocopies A4 association	0,08 €	0,70 €
Photocopies A3 association	0,15 €	1,00 €
Location barnum (habitants de Dangers)		125,00 €
Location barnum personnel communal et personnel du SIRP DMV résidant à Dangers		90,00 €
Cimetière concession 30 ans		120,00 €
Cimetière concession 30 ans Superposition ou dépôt d'urne		60,00 €
Cimetière concession 50 ans		250,00 €
Cimetière concession 50 ans et plus Superposition ou dépôt d'urne		125,00 €
Columbarium concession de 15 ans	1 ^{ère} urne :	794,00 €
	2 ^{ème} urne et suivantes :	265,00 €
Columbarium concession de 30 ans	1 ^{ère} urne :	1 070,00 €
	2 ^{ème} urne et suivantes :	320,00 €
Columbarium concession de 50 ans	1 ^{ère} urne :	1 600,00 €
	2 ^{ème} urne et suivantes :	535,00 €
Jardin du souvenir		100,00 €

ATTRIBUTION FAJ (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Le Maire rappelle que le Fonds d'Aide aux Jeunes, géré par le Département, s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

En 2019, ce fonds a aidé 560 jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion (aides individuelles et actions collectives).

En 2019, la commune de Dangers avait attribué une participation de 80 € au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Maire propose d'augmenter la participation de la Commune en la portant de 80€ à 100€ pour l'année 2020, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2020/62 – Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2020

Le Maire expose :

Par courrier en date du 3 novembre 2020, le Conseil Départemental, et plus particulièrement la Direction générale adjointe des solidarités, sollicite la Commune pour participer au fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Ce fond s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Compte tenu des circonstances de l'année 2020 liées à la crise sanitaire, le Maire propose d'augmenter la participation de la Commune en la portant de 80€ à 100€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer une somme de 100,00 € à ce fonds

QUESTIONS DIVERSES

Journal communal 2021

Un premier projet a été envoyé aux membres du Conseil municipal pour relecture.

Colis des aînés

En remplacement du banquet communal qui ne peut pas se tenir cette année du fait de la crise sanitaire actuelle, une distribution de paniers/compositions aura lieu auprès des aînés de la Commune.

Réfection bâtiment de la mairie

Un essai de peinture a été appliqué sur un mur de la mairie ; il est prévu d'attendre quelques mois avant application définitive, afin de s'assurer de la bonne évolution du produit dans le temps.

Nettoyage du hangar municipal

En prévision des travaux de dallage du hangar municipal début janvier 2021, un tri des équipements est à effectuer : le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se rendre disponible afin d'aider au déménagement.

Arts en Scène – candidature

Le Conseil départemental a envoyé un mail sollicitant la Commune pour faire acte de candidature dans le cadre du dispositif « Arts en scène » pour la saison 2021 qui propose aux communes de moins de 5.000 habitants d'accueillir une manifestation tout en développant des actions de médiation et de sensibilisation avec des équipes artistiques professionnelles d'Eure-et-Loir. Le Département propose ainsi à l'ensemble des communes concernées 38 projets artistiques dans des domaines aussi variés que la musique, la danse, le théâtre ou encore les arts du cirque.

Afin de disposer d'un temps de recul nécessaire face à la crise sanitaire actuelle, les spectacles seront programmés sur la période d'avril à juillet 2021.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que la Commune se porte candidate et demande au Maire de répondre positivement.

La séance est levée à 21H30

Le Maire,
André BELLAMY

